

PAS DE CALAIS

Arrondissement

MONTREUIL/MER

Canton

LUMBRES

Commune

PARENTY

5 Route de Desvres

62650 PARENTY

03.21.90.71.77

parentymairie@laposte.net

COMMUNE DE PARENTY

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 08 DECEMBRE 2023

Le vendredi 8 décembre 2023 à 20 heures, sur convocation de Monsieur Serge DEPRAITER, en date du 13 novembre 2023, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en Mairie de PARENTY.

Etaient Présents : Mesdames Carine FOURCROY-Marie ANDRIEU-Marie-France HUCHIN-Elisabeth LEMOR, Messieurs Ludovic LOZINGUEZ- Philippe DUBOELLE- Rémy MARBEUF- Michel GOURLAIN-Sébastien HIBON- Frédéric DUPEND- Serge DEPRAITER- Thomas PERON- Olivier DELSEAUX-Julien MAILLY-Damien LEDUC.

L'ordre du jour étant le suivant :

- Désignation du secrétaire de séance
- Lecture du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal
- Statut du secrétaire de Mairie
- Colis de Noël
- Projet Eolien
- Circulation Campaliane
- Voiries
- Questions diverses

1- Désignation du secrétaire de séance

Madame Marie-France HUCHIN se propose et est désignée secrétaire de séance.

2- Lecture du procès-verbal de la réunion du dernier conseil Municipal :

Après lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 20 octobre 2023 par Madame HUCHIN Marie-France, Monsieur Philippe DUBOELLE s'insurge quant à la non reprise des ajouts au procès-verbal qu'il a formulé dans les délais impartis et signale qu'il ne signera pas le procès-verbal. Monsieur Michel GOURLAIN reproche aussi la non prise en compte de ses remarques concernant la procédure d'appels d'offres du dossier de la requalification du bourg. Il signale à son tour ne pas vouloir signer le procès-verbal.

Monsieur le Maire répond en précisant que lors de la séance du Conseil Municipal en date du 10 Juin 2022, le Conseil a approuvé à l'unanimité les résultats d'appels d'offres qu'il a fourni. Réselvia et IDEA ont été retenues sur cet appel d'offres pour 43 915 TTC.

Monsieur le Maire précise également que ce marché malgré sa non-signature a reçue entière confiance du Conseil Municipal et de lui-même.

Monsieur le Maire réclame les pièces du dossier à Monsieur Michel GOURLAIN. Monsieur Michel GOURLAIN répond qu'il n'a plus aucune pièce et qu'il faut demander à Réselvia-Ideá.

Monsieur le Maire constate que sur le procès-verbal du 10/06/2022, il est mentionné « commission d'appels d'offres » alors que cette dernière ne semble pas avoir eu lieu car aucune date n'est mentionnée.

Monsieur le Maire souhaite rappeler que nous sommes partis à 15 pour travailler et s'arranger (trouver des accords) et qu'aujourd'hui bilan : deux opposants et le reste du conseil.

3- Statut du secrétaire de Mairie

Monsieur le Maire annonce que Monsieur Basile LEGRAND, secrétaire de mairie remplaçant a commencé le 28 Novembre 2022 soit un an de présence. Il y a lieu de modifier son statut.

Suite à la demande de Monsieur Michel GOURLAIN lors du précédent conseil, il souhaitait avoir le coût de la rémunération de Monsieur Basile LEGRAND et de Madame Marie-Anne DERUELLE pour la période 1^{er} décembre 2022 au 30 Novembre 2023.

Monsieur le Maire répond que Monsieur Basile LEGRAND a coûté à la Commune la somme de 18 582,78 € BRUT et de 7 572,95 € de charges patronales soit 26 155,73 € pour un temps de travail à 16h/semaine et Madame Marie-Anne DERUELLE aurait coûté la somme de 19 016,92 € BRUT et 7 184,45 € de charges patronales soit 26 201,37 € pour un temps de travail à 21h/semaine.

Monsieur Michel GOURLAIN et Monsieur Philippe DUBOELLE signalent que la comparaison n'est pas égale au vu du nombres d'heures effectués pour un même prix.

Monsieur le Maire répond que la rémunération est versée pour un travail fait.

Monsieur le Maire demande à chacun de sonder et de rapporter si des réclamations ont été faites concernant le travail apporté par Monsieur Basile LEGRAND depuis son arrivée.

Il est reconnu que Madame DERUELLE n'était pas particulièrement à jour dans son travail.

Monsieur Ludovic LOZINGUEZ fait remarque que le travail accompli par Monsieur LEGRAND est totalement satisfaisant.

Monsieur Basile LEGRAND déjà employé à raison de 35 h sur la Commune de Vieille-Chapelle, ne peut travailler que 5h15 dans notre collectivité (le plafonnement des heures effectuées hebdomadaires est de 40h15).

Monsieur le Maire propose que Monsieur Basile LEGRAND pour ses 5h15 hebdomadaires avec la même rémunération à savoir que sa fiche de paie sera composée de son traitement de base ainsi que des primes pour atteindre la même rémunération que son ancien statut.

La différence avec la rémunération précédente amènera un allègement de charges patronales à hauteur de 400 € mensuels. Cela s'explique par le fait que les primes ne sont pas prise en compte dans les bases de calculs des charges.

Monsieur Basile LEGRAND donne son accord pour les nouvelles conditions.

Un CDD de deux mois sera proposé à Monsieur LEGRAND pour attendre la mise en conformité du nouveau statut (Publication auprès du CDG du Pas-de-Calais).

Monsieur le Maire pour faire suite à la question de Monsieur Michel GOURLAIN rapporte que Madame DERUELLE a demandé un prolongement de sa mise en disponibilité jusqu'en Mai 2024 et que si aucune réintégration n'est possible, elle sera prise en charge pendant un an par le Centre de Gestion du Pas-de-Calais et ensuite, la Commune devra payer du chômage à hauteur de 50% de son traitement de base indiciaire sans les primes et sur une durée de 36 mois.

Après discussions, Le conseil municipal à l'unanimité décide la création du nouveau statut du secrétaire de mairie à 5h15.

4- Colis de Noël :

Il a été dénombré 68 personnes ayant le droit au colis de Noël, 3 personnes n'en veulent pas, résultat 65 colis à distribuer Samedi 16 Décembre à partir de 9h30 par les conseillers et conseillères du Conseil Municipal ainsi que certains membres du Conseil Municipal des Jeunes.

Le personnel de la Commune recevra aussi un colis de Noël.

5- Projet Eolien :

Monsieur le Maire annonce au Conseil qu'il a reçu un prospecteur et négociateur foncier de la Société OSTWIND, société spécialisée dans l'Eolien afin d'avoir la possibilité de faire une étude de faisabilité d'un projet éolien sur le territoire parentois.

Chaque éolienne doit être à 500m des habitations, à 350 m entre chaque éolienne et à 250m des bois. Chaque éolienne a un mât de 150 mètres de hauteur et d'une puissance de 3 Mégawatts avec une emprise au sol de 2 500 m². L'ensemble des accès est pris en charge par la société installatrice.

Côté Financier :

- 12 000 € par éolienne sont attribués à raison de 60% pour le propriétaire et 40% le locataire
- 8 000 € par éolienne sont attribués à la Commune
- 25 000 € lors de l'installation finie de chaque éolienne

La Société OSTEWIND sollicite une délibération du conseil municipal donnant l'autorisation d'une étude de faisabilité d'implantation d'un projet éolien sur la commune.

Après délibérations, le Conseil Municipal à l'unanimité donne l'autorisation d'une étude de faisabilité d'implantation d'un projet éolien sur la commune tout en se réservant sur l'accord final.

Considérant que la décision finale appartient à Monsieur le Préfet.

6- Circulation Campaliane :

Suite à la réunion des usagers en date du 3 novembre 2023, il est souhaité par les riverains que la rue et la sortie de la résidence soit dans sa totalité en « Zone 30 », et la mise en place deux glaces, l'une coté city stade et dans le virage. Une demande de pose de deux panneaux « STOP » sur la départementale sera faite au département.

7- Voiries :

Pour suite aux problèmes de circulation, la question de la voirie face au magasin du centre du village sera remise ultérieurement aux vues des prix et de la complexité du choix.

8- Diverses questions :

Inondations : Monsieur le Maire signale que la Sous-Préfecture a demandé la liste des sinistrés de la Commune et la liste des artisans/commerçants avec le chiffrage de leurs préjudices.

Fossés à la Vallée : Une consultation pour bons de commandes de location de matériel a été effectué auprès des entreprises LE FRANCOIS, LEROY TP et SARL DEPRAITER le 6 Novembre 2023. A ce jour, seule la SARL DEPRAITER a répondu.

Après délibération, Le Conseil à l'unanimité, confie les prestations à cette entreprise.

Hydrocurage : La Sté BOULARD a été consultée afin d'avoir un estimatif.

Décision modificative du BP : Monsieur le Maire expose au conseil qu'il est nécessaire de prévoir une décision modificative du budget pour payer le solde des investissements.

Désignation	Dépenses (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
D-2138 : Autres constructions	12 000,00 €	0,00 €
D-2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	990,00 €
D-2183 : Matériel informatique	0,00 €	1 150,00 €
D-2184 : Matériel de bureau et mobilier	0,00 €	3 230,00 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	15 500,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	12 000,00 €	20 870,00 €
D-231 : Immobilisations corporelles en cours	8 870,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	8 870,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	20 870,00 €	20 870,00 €

Après délibérations, Le Conseil à l'unanimité est d'accord.

- Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements à hauteur de 25%.

<u>Chapitre-Libellé Nature</u>	<u>Crédits Ouverts en 2023(BP+DM)</u>	<u>Montant autorisé avant le vote du Budget</u>
20-Immobilisations Incorporelles	16 608 €	4 152 €
21- Immobilisations Corporelles	32 100 €	8 025 €

Après délibérations, Le Conseil à l'unanimité est d'accord.

Chèque- Comité des Fêtes :

Le Conseil Municipal accepte le chèque de 1 000 € de la part du Comité des Fêtes comme don à la Commune sans contrepartie.

Tour de table des questions diverses par conseiller :

Madame Marie ANDRIEU :

- La chasse aux trésors est lancée
- Monsieur Damien LEDUC et elle-même ont fait le tour de la Commune afin de rencontrer les sinistrés des inondations afin de recenser les besoins le 11 novembre 2023. Ils n'ont pas été bien accueillis par certains habitants.

Monsieur Damien LEDUC :

Il interroge le conseil sur les actions à mener afin de garder ouvert les commerces ruraux car la période est aussi difficile pour eux.

Il demande quelle réponse faut-il apporter aux différents habitants posant des questions sur la publication « FACEBOOK » de Mr et Mme MIQUET.

Réponse a été faite par le Président du Comité des Fêtes, Monsieur Ludovic LOZINGUEZ est allé à sa rencontre et lui a proposé de s'installer lors du Ball Trap du 9 mai.

Monsieur Ludovic LOZINGUEZ n'a rien à ajouter.

Monsieur Thomas PERON n'a rien à ajouter.

Monsieur Julien MAILLY n'a aucune observation

Madame Elisabeth n'a aucune observation

Monsieur Philippe DUBOELLE intervient sur les sujets suivants :

- Pas de réunion de crise lors des inondations et pas d'informations
- Non présentation des arrêtés d'attribution des adjoints
- Rémunération de Rémy MARBEUF qui devrait percevoir la moitié de la rémunération du 1^{er} Adjoint en place.
- Qu'en est-il de l'édition de la Gazette Parentoise ?
- M.MIQUET pas content envers le Comité des Fêtes et la Mairie qui s'étaient « engagés » à faire les achats de Noël.
- Aucune information sur la qualité de l'eau

Madame Carine FOURCROY n'a aucune observation

Monsieur Michel GOURLAIN intervient sur les sujets suivants :

- Regrette que le sujet des sinistrés ne fût pas traité en priorité lors de cette réunion
- Ecoulements des eaux pluviales Rue du Mont-Culé : qu'allons-nous faire ?
- L'armoire de la station d'épuration au Presbytère est ouverte
- D'accord pour que Rémy soit mieux rémunéré pour son engagement.
- Constate que la taxe foncière a augmenté de 10% alors que la Commune a fait une augmentation que de 2% Il aurait aimé être au courant que d'autres augmentations étaient à prévoir (CCHPM...)
- Eau Rue du Mont des Marlis : Que faut-il faire pour la descente des eaux pluviales.

Monsieur Sébastien HIBON :

- Regrette qu'il n'y ait pas plus d'informations sur les inondations

Monsieur Frédéric DUPEND :

- Rapporte son sentiment de mauvaise organisation pour l'annonce de l'eau potable et la distribution
- * Chemin GAEC Lance complètement démontée.

Monsieur Rémy MARBEUF :

- Traçage City Cross le 27/01/2024 avec la participation de Marie, Damien et Ludovic, Thomas.
- Travaux vestiaires se feront le 23/05/2024.

Madame Marie-France HUCHIN :

Remercie surtout l'élan de solidarité entre voisins. Nous avons tous essayé d'aider les gens comme nous avons pu sans forcément s'être réunis.

Monsieur Olivier DELSEAUX :

Est d'accord avec Madame HUCHIN.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h22